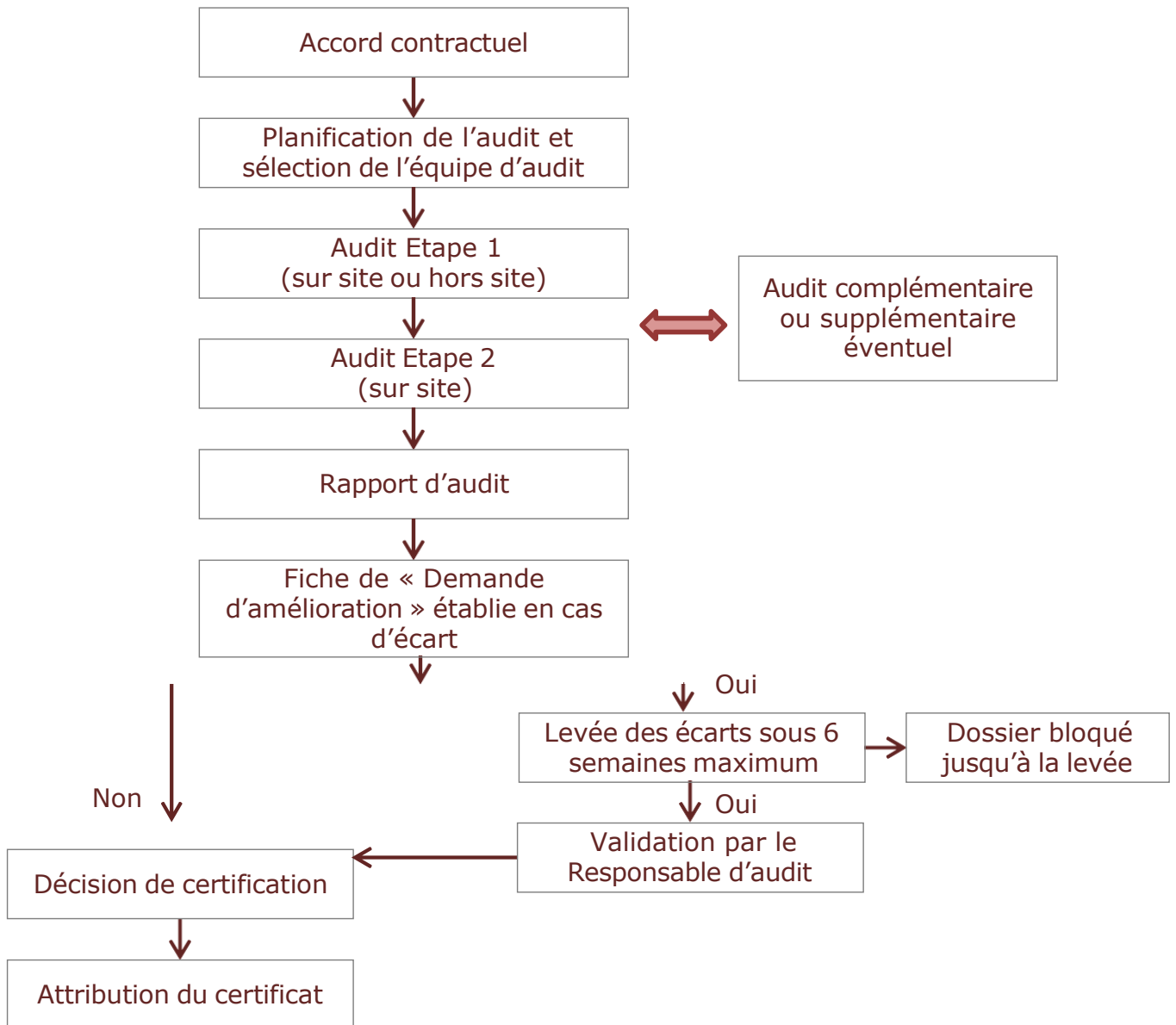
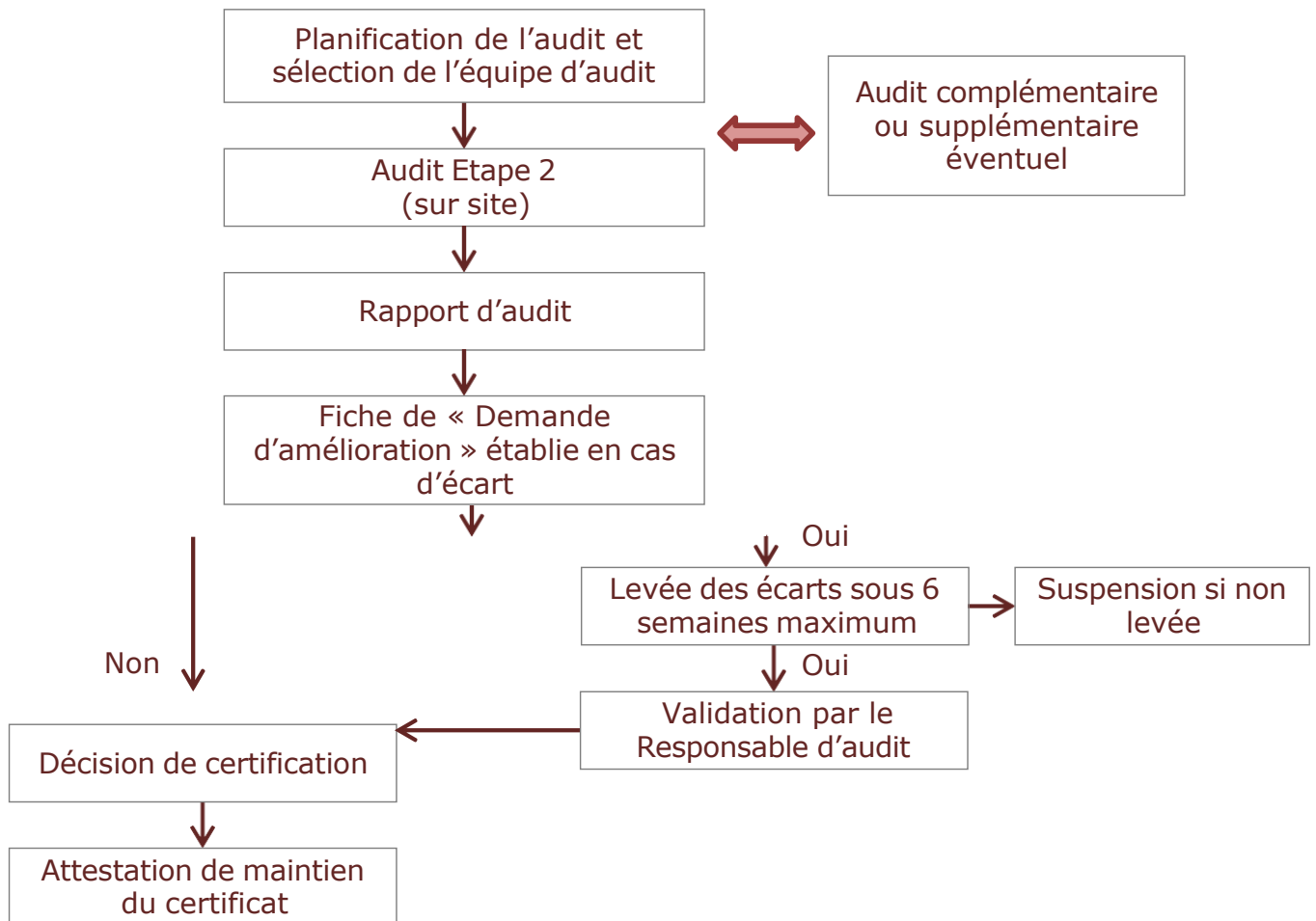


PROCESSUS DE CERTIFICATION

A
U
D
I
T

I
N
I
T
I
A
L





PLANIFICATION

La planification des dates d'audit pour les audits de suivi sera réalisée en liaison avec le Chargé d'affaires d'AB Certification et le Responsable d'audit. Une confirmation formelle des dates d'audit sera envoyée à l'interlocuteur de l'organisme et un plan d'audit sera communiqué préalablement à l'audit.

GESTION DES DEMANDES D'AMÉLIORATION

Les écarts éventuellement constatés feront l'objet d'une formalisation sur les documents « Demande d'Amélioration ». Les écarts formalisés seront levés suite à l'apport d'une réponse satisfaisante acceptée par l'auditeur. L'efficacité des actions mises en œuvre suite à des écarts constatés sera revue lors de l'audit suivant.

CONCLUSIONS DE L'AUDIT

Une synthèse de l'audit incluant les points forts et les points sensibles ainsi que les « Demandes d'Amélioration » seront présentées à la réunion de clôture, le dernier jour de l'audit. Un rapport d'audit sera communiqué au client au plus tard 15 jours après l'audit.

DÉCISION DE CERTIFICATION

L'audité doit proposer des actions correctives nécessaires à la levée des non-conformités dans un délai de 6 semaines. La certification pourra être délivrée, maintenue, étendue ou renouvelée s'il ne subsiste plus, à l'issue de l'audit, aucune non-conformité non levée.

À la vue de la préconisation de l'auditeur et de la nature des non-conformités, le Comité de certification pourra éventuellement décider d'un audit complémentaire ou de suivi rapproché. L'envoi du certificat est effectué, sous condition d'acquiescement de la facture d'audit, accompagné d'un support informatique contenant les marques, logos d'AB Certification et AB Certification accrédité par le COFRAC (Accréditation n° 4-0023) dont la portée est disponible sur <https://www.cofrac.fr/> et des règles d'utilisation de ces marques.